

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Secrétariat Général
2025-DEC-37

DÉCISION

PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION D'INTERVENTION DU CIG GRANDE COURONNE POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL

Le Maire de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Considérant l'intérêt pour l'autorité territoriale et les élus que les services municipaux bénéficient d'un accompagnement adapté, apporté notamment par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG), afin d'identifier les dysfonctionnements, en analyser les causes et envisager les améliorations possibles dans leur organisation,

DÉCIDE

Article 1 : La commune de Chanteloup-les-Vignes approuve la proposition d'intervention n°25_06644 émise par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel.

Article 2 : Cette mission comprend notamment :

- La préparation et l'animation de séances d'entretien avec les agents et les responsables ;
- L'analyse des pratiques actuelles et des attentes en matière d'horaires variables ;
- La réalisation d'un benchmark sur les collectivités de même strate ;
- La restitution des conclusions et la co-construction d'un plan d'action ;
- La rédaction d'un rapport final.

Article 3 : Le coût prévisionnel de cette intervention est estimé entre 5 893 € et 7 885 €, selon le volume d'heures effectivement mobilisé, sur la base d'un tarif horaire de 85 €, conformément à la grille tarifaire du CIG.

Article 4 : La dépense afférente sera imputée au budget communal du service de la Direction des Ressources Humaine sur le chapitre 012 – Risques Psychosociaux.

La présente décision sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Centre des Finances Publiques

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 20 juillet 2025,

Le Maire



Catherine ARENOU
Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20250720-2025-dec-37-AI
Date de télétransmission : 21/07/2025
Date de réception préfecture : 21/07/2025